



---

**Comité spécial sur l'élaboration d'une convention  
contre la criminalité transnationale organisée**

Sixième session  
Vienne, 6-17 décembre 1999

**Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention  
contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux  
de sa cinquième session, tenue à Vienne du 4 au 15 octobre 1999**

Table des matières

<i>Chapitres</i>	Paragraphe	Page
I. Introduction .....	1	2
II. Organisation de la session .....	2-13	2
A. Ouverture de la session .....	2-10	2
B. Participation .....	11	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	12	3
D. Documentation .....	13	3
III. Examen du projet de Convention .....	14-15	3
IV. Examen de l'instrument juridique international additionnel de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions .....	16-17	3
V. Consultations informelles .....	18-19	4
VI. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa cinquième session ..	20-21	4
<b>Annexes</b>		
I. Liste des participants .....		5
II. Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa cinquième session .....		12

## I. Introduction

1. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a été créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 53/111 du 9 décembre 1998. Dans sa résolution 53/114, en date également du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a engagé le Comité spécial à s'attacher à élaborer le texte principal de la Convention, ainsi que, selon que de besoin, des instruments internationaux contre le trafic des femmes et des enfants, contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, et contre le trafic et le transport illégaux de migrants, y compris par voie maritime.

## II. Organisation de la session

### A. Ouverture de la session

2. Le Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée a tenu sa cinquième session à Vienne du 4 au 15 octobre 1999. Il a tenu 20 séances.

3. À sa quatrième session, tenue à Vienne du 28 juin au 9 juillet 1999, le Comité spécial avait décidé d'examiner à sa cinquième session les articles 4, 4 *bis*, 7, 7 *bis*, 7 *ter*, 10, 14 (par. 14 à 22) et 15 à 19 du texte révisé de projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et d'y poursuivre l'examen en première lecture de l'instrument juridique international de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

4. Après l'ouverture de la cinquième session du Comité spécial par son Président, le Secrétaire a indiqué que le Comité spécial avait demandé au Secrétariat de préparer une étude analytique des dispositions des législations nationales en rapport avec le projet de Convention concernant les infractions passibles de peines privatives de liberté, avec indication du nombre d'années d'emprisonnement prévu. Cette étude devait se fonder sur des informations demandées aux États Membres. Le Secrétaire a également indiqué que 42 États avaient fourni des renseignements, ce qui avait permis au Secrétariat de préparer l'étude. Celle-ci était presque achevée, mais il fallait encore la parfaire. Cependant, en raison de la charge de travail imposée aux services de traduction pour la

documentation de la cinquième session du Comité spécial, le Secrétariat avait décidé de ne soumettre l'étude pour traitement et traduction qu'à l'issue de la cinquième session.

5. Le Secrétaire a noté que l'accès au système à disque optique avait été mis à la disposition des délégations, pour que celles-ci puissent obtenir des documents sans attendre, ce qui a permis de réduire le nombre de copies papier des documents nécessaires et donc les coûts.

6. Le Secrétaire a également noté que le glossaire des termes des Nations Unies utilisés dans le projet de Convention (A/AC.254/CRP.16 et Add.1) était maintenant disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Il a indiqué qu'à la quatrième session du Comité spécial, il avait demandé aux délégations de formuler des observations sur l'exactitude et la cohérence des termes repris dans ledit glossaire. Jusqu'ici, seule une délégation l'avait fait et le Secrétaire a instamment prié les autres délégations de faire part de leurs observations sur le glossaire.

7. Enfin, le Secrétaire a relevé que de nombreux pays parmi les moins avancés étaient représentés à la cinquième session du Comité spécial, comme cela avait déjà été le cas à sa quatrième session. La participation de ces représentants à la cinquième session avait été rendue possible par de généreuses contributions des Gouvernements de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la Pologne.

8. Le Comité spécial s'est félicité de la tâche accomplie par le Secrétariat, et en particulier le Secrétaire, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de ses sessions.

9. Avant l'ouverture du débat sur le projet de Convention, le Président a annoncé la répartition des tâches entre les vice-présidents, dont le bureau du Comité spécial était convenu à sa réunion du 7 septembre 1999.

10. Le représentant de l'Équateur a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a souligné que les membres dudit groupe continueraient à appuyer sans réserve les travaux du Comité spécial, mais qu'il ne leur était guère possible de participer aux réunions informelles du Comité spécial. Le Comité spécial était le seul organe habilité à faire progresser les négociations sur le projet de Convention et les projets de protocole y relatifs; toute réunion parallèle n'avait donc qu'un caractère informel. Les représentants du Costa Rica et du Mexique ont fait valoir que les réunions

informelles ne devaient pas être l'occasion d'aborder de nouvelles questions. Le Président a confirmé que c'était bien là sa vision des choses.

## B. Participation

11. Les représentants de 114 États ont participé à la cinquième session du Comité spécial. Y ont également pris part des observateurs d'entités ayant des missions d'observation permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs d'organisations du système des Nations Unies, d'instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

## C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. À sa 57<sup>e</sup> séance, le 4 octobre 1999, le Comité spécial a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa cinquième session:

1. Ouverture de la cinquième session du Comité spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier des articles 4, 4 *bis*, 7, 7 *bis*, 7 *ter*, 10, 14 (par. 14 à 22) et 15 à 19.
4. Examen de l'instrument juridique international additionnel de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.
5. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa cinquième session.

## D. Documentation

13. À sa cinquième session, le Comité spécial était saisi non seulement des documents établis par le Secrétariat, mais aussi de documents contenant

les propositions et contributions des Gouvernements des pays suivants: Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Lituanie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovaquie, Suède et Ukraine. La liste des documents figure à l'annexe II du présent rapport.

## III. Examen du projet de Convention

14. Le Comité spécial s'est basé, pour ses travaux, sur un document contenant le projet révisé de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Rev.4) et sur des propositions et contributions reçues des gouvernements (A/AC.254/5/Add.7 à 9, A/AC.254/L.66, A/AC.254/L.69, A/AC.254/L.72 à 75, A/AC.254/L.79 à 81, A/AC.254/L.87 à 91 et A/AC.254/CRP.21). Il était par ailleurs saisi des révisions et amendements apportés au projet de Convention soit à la demande du Président, soit sur la base de son résumé (A/AC.254/L.82, A/AC.254/L.83 et A/AC.254/L.92).

15. Le Comité spécial a examiné, de ses 57<sup>e</sup> à 70<sup>e</sup> séances, les articles 14 (par. 14 à 22), 10, 4, 4 *bis*, 7, 7 *bis*, 7 *ter* et 15 à 19 du projet de Convention. En poursuivant sa deuxième lecture du projet de Convention, et conformément à la demande de son Président, il s'est efforcé de parvenir à un accord sur un texte unique qui refléterait autant que possible les points de convergence, et sur lequel il se fonderait pour la suite des travaux. La nouvelle version de ces articles a été diffusée sous la cote A/AC.254/L.85/Add.3. Une nouvelle version du projet de Convention<sup>1</sup> fera apparaître les progrès réalisés par le Comité spécial lors de sa cinquième session.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Rev.5.

#### **IV. Examen de l'instrument juridique international additionnel de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions**

16. Le Comité spécial a examiné, de ses 71<sup>e</sup> à 76<sup>e</sup> séances, l'instrument juridique international additionnel de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Il s'est fondé, pour ses travaux, sur un document contenant le projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/AC.254/4/Add.2/Rev.2) et sur des propositions et contributions présentées par les gouvernements (A/AC.254/5/Add.10, A/AC.254/L.67 et 68, A/AC.254/L.70, A/AC.254/L.78, A/AC.254/L.84, A/AC.254/L.86, A/AC.254/L.93 à 95 et A/AC.254/CRP.22).

17. Le Comité spécial, à ses première et troisième sessions, tenues à Vienne du 19 au 29 janvier 1999 et du 28 avril au 3 mai 1999, avait procédé à une première lecture du projet de Protocole susmentionné. À sa cinquième session, il a procédé à une deuxième lecture des articles II à V et VIII du texte révisé du projet. Il sera rendu compte des progrès accomplis par le Comité spécial dans une nouvelle version du projet de Protocole.<sup>2</sup>

#### **V. Consultations informelles**

18. À sa quatrième session, le Comité spécial avait décidé qu'à l'avenir des consultations informelles seraient organisées pour faciliter la mise en œuvre de son mandat. Ces consultations se tiendraient en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles et dans les conditions suivantes: a) elles se dérouleraient dans le strict

respect des décisions de l'Assemblée générale; b) des dispositions seraient prises pour assurer des services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies; c) la documentation et l'ordre du jour établis pour ces consultations seraient disponibles longtemps à l'avance et les dates et lieux des réunions seraient communiqués à temps; d) les consultations seraient un mécanisme à composition non limitée et transparent qui assisterait le Comité spécial, lequel resterait le seul organe directeur, en lui faisant des recommandations; e) elles ne seraient que des réunions parallèles qui se tiendraient pendant les sessions et les thèmes traités ne coïncideraient pas avec ceux qui seraient en cours d'examen par le Comité spécial en séance plénière; f) pas plus de deux réunions, y compris la réunion plénière, ne se tiendraient en même temps pendant les sessions du Comité spécial; et g) les consultations informelles pourraient se voir notamment confier la tâche de mettre en forme les accords auxquels les participants seraient parvenus en séance plénière, ou pourraient remplir toute autre fonction que déterminerait le Président du Comité spécial.

19. À sa réunion du 7 septembre 1999, le bureau du Comité spécial, sur la base de propositions que le Secrétaire lui avait présentées, a décidé que les consultations informelles organisées pendant la cinquième session du Comité spécial seraient consacrées aux questions concernant le texte du projet de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et au projet révisé de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants. À la cinquième session du Comité spécial, des consultations informelles se sont tenues parallèlement aux réunions plénières du Comité spécial du 4 au 8 octobre 1999. Pour ses consultations informelles, le Comité spécial était saisi des documents suivants: A / A C . 2 5 4 / 4 / A d d . 1 / R e v . 2 , A/AC.254/4/Add.3/Rev.3, A/AC.254/5/Add.11, A/AC.254/5/Add.12, A/AC.254/5/Add.13, A/AC.254/L.71, A/AC.254/L.76 et A/AC.254/L.77.

<sup>2</sup>À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/4/Add.2/Rev.3.

---

Les résumés de ces consultations informelles ont été distribués sous la cote A/AC.254/L.85/Add.2.<sup>3</sup>

## **VI. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa cinquième session**

20. À sa 72<sup>e</sup> séance, le 13 octobre 1999, le Comité spécial a adopté le rapport sur les travaux de sa cinquième session (A/AC.254/L.85).

21. À sa 75<sup>e</sup> séance, le 15 octobre 1999, le Comité spécial a approuvé l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux proposés pour sa sixième session, qui se tiendra à Vienne du 6 au 17 décembre 1999 (A/AC.254/L.85/Add.1).<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup>À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/19/Add.1.

<sup>4</sup>À paraître ultérieurement sous la cote A/AC.254/20.

## Annexe I

### Liste des participants

#### États

<b>Afghanistan</b>	Farid A. Amin
<b>Afrique du Sud</b>	N. J. Mxakato-Diseko, N. S. Schoombie, P. Smith, R. A. de Caris, F. C. Truter, Peter Gastrow, N. P. Notutela
<b>Algérie</b>	Mokhtar Reguieg, Salah Francis El-Hamdi, Linda Briza
<b>Allemagne</b>	Karl Borchard, Michael Grotz, Hans Peter Plischka, Thomas Fitschen, Michael Rahmann, Joachim Ziegler, Albrecht Volkwein, Alexander Bollongino, Klaus-Peter Holz, Michael Streit, Karin Schramm
<b>Angola</b>	Astrigildo João Pedro Culolo, Pereira Mendonça, Valmiro Verdades, Jose L. N. Bravo Costa
<b>Arabie saoudite</b>	Omar Mohammed Kurdi, Abdel-Rahim M. Al-Ghamidi, Mutlq Bin Saleh Al-Debjan, Abdalla Abdel-Rahman Al-Yousif, Abdel Rahman Hamdan Al-Shamrani, Fahd Nasir Al-Manna, Mohamed Bin Nasir Al-Awla, Ahmed Abdel-Karin Al-Marzouki, Saud Al-Mutlaq, Su'ud Al-Mutlaq
<b>Argentine</b>	Juan Carlos Kreckler, Gustavo De Paoli, Daniel Amigo, Martín Recondo, Jorge Saénz
<b>Australie</b>	Steven Marshall, Annette Willing, Helen Stylianou
<b>Autriche</b>	Irene Freudenschuss-Reichl, Fritz Zeder, Ulrike Kathrein, Wolfgang Pekel, Heinz Drobesh, Walter Grosinger, Karl Hutter, Matthias Vogel, Gregor Schusterschitz, Christian Ebner, Gerhard Doujak, Elisabeth Marschang, Stefan Benner, Wolfgang Gschliffner
<b>Azerbaïdjan</b>	Vaqif Sadiqov, Faud Ismayilov, Zaver Kafarov
<b>Bangladesh</b>	Ismat Jahan, Syed Abdus Samao
<b>Bélarus</b>	Valyantsin Fisenka, Olga Zvereva
<b>Belgique</b>	Michel Adam, Peter Huyghebaert, J. S. Jamart, Wouter Boucique, W. De Meyer
<b>Bénin</b>	Thierry Damase Ogoubi, Antoine Gouhouede
<b>Bolivie</b>	Jaime Niño de Guzmán, Alejandro Mansilla, María Lourdes Espinoza Patiño
<b>Botswana</b>	Kenny Kapinga
<b>Brésil</b>	Elizabeth Sussekind, Manuel Antonio Gomes Pereira, José Jorge Alcazar Almeida
<b>Brunéi</b>	
<b>Darussalam</b>	Mohammad Yusree Junaidi

---

<b>Bulgarie</b>	Ivan Nayenov, Traiko Spasov
<b>Burkina Faso</b>	Thomas Sanon, Lazare Gansonre, Thomas Dakoure, Jean Bado, Hermann Marie Omer Traore
<b>Burundi</b>	Anatole Nizigiyimana
<b>Cameroun</b>	Egbe Achuo Hillmann, Bisseck Raphael, Tehane Levi, Eheth Salomon, Enama Atangana, Ela Emmanuel Thierry, Ndimba Wenceslas De Boheme
<b>Canada</b>	Keith Morrill, Alan Morgan, Robert Sinclair, Jim Hayes, Jeannette Ackroyd, Karen Kastner, Murray Smith, Fermo Stefanelli, Debra Normoyle, Keith Bell, Kim Prost
<b>Cap-Vert</b>	Vanda Cruz
<b>Chili</b>	Osvaldo Puccio, José Luis Balmaceda, Héctor Muñoz, Rosa Meléndez, Patricio Powell
<b>Chine</b>	Liu Yinghai, Sun Ang, Zhai Jinrong, Bai Ping, Zhai Xiaoyun, Wu Haiwen, Niu Jianrong, Zhang Shen, Wu Haitao
<b>Chypre</b>	Nicolaos D. Macris, Eva Papakyriakou, Elena Kleopa, Antonios Theocharous
<b>Colombie</b>	Hector Charry Samper, Jorge Anibal Gómez, Graciela Uribe de Lozano, Carlos Rodriguez Bocanegra, Diana Patricia Mejia Molina, Juliana Bustamante
<b>Comores</b>	Idarousse Mohamed
<b>Costa Rica</b>	Bienvenido Venegas Porras, Stella Aviram Neuman, Oscar Acuna
<b>Croatie</b>	Mario Nobilo, Ranko Vilović, Željko Horvatić, Zoran Nekić, Marijana Kujundžić
<b>Cuba</b>	Luis Garcia Peraza, Pablo A. Rodriguez Vidal, Aurora Gramatges López
<b>Danemark</b>	Gitte Hundahl, Ingeborg Gade, Carsten Kristain Volmer, Lise Puggard, Ole I. Rasmussen, Axel Herløv, Jan Torp Hansen, Carsten Krogh, Rikke Schaumann
<b>Égypte</b>	Ibrahim Khairat, Iskandar Ghattas, Abd El-Azim Wazir, Hisham Ahmed Sorour, Yasser Sayed El-Atawy
<b>El Salvador</b>	Fritz Dennery
<b>Émirats arabes unis</b>	Abdul Rahim Yousif Al Awadi, Mohammed Mahmoud Al Kamali, Abdulrahim Mohamed Sinkais Al Awadi
<b>Équateur</b>	Patricio Palacios, Franklin Chavez
<b>Espagne</b>	Antonio Ortiz, Pilar Ruiz-Carnicero, Valentín Dueñas Jiménez, Ignacio Baylina-Ruiz, Antonio Yébenes, Esteban Gándara, Carlos Franco, Yolanda Rodríguez

**États-Unis  
d'Amérique**

Rob Boone, Mary Ellen Warlow, Jeffrey A. Breinholt,  
Jeffrey Bullwinkel, Thomas N. Burrows, Mary Helen Carlson, Kenneth Croke,  
Nan Donnell, Teresa Ficaretta, Mark Fleming, Daniel Glaser, Kenneth Harris,  
Kenneth Keller, Bess Michael, Enrique Perez, Kenneth Propp, James Puleo,

Linda Samuel, Pierre St. Hilaire, Laura E. Kennedy, Kathleen W. Barmon,  
Herbert S. Traub

<b>ex-République yougoslave de Macédoine</b>	Ognen Maleski, Margarita Trajkova, Ruzica Zanteva Angelova
<b>Fédération de Russie</b>	Sergei N. Karev, Valery V. Loshchinin, Victor N. Melnikov, Georgiy G. Matchitidze, Mikhail S. Paleyev, Vladimir V. Chistyukhin, Igor L. Smirnov, Valentine I. Mikhailov, Anatoly V. Grinenko, Alexander V. Zinevitch, Andrei Y. Averin, Maxim V. Kotelnikov
<b>Finlande</b>	Tom Grönberg, Jaakko Halttunen, Matti Joutsen, Tomi Vuori, Pertti Normia, Jouni Vätkki, Kari Eskola, Camilla Busck-Nielsen, Pia Rantala
<b>France</b>	Bérengère Quincy, Philippe Delacroix, Catherine Thony, Patrick Deunet, Oliver de Baynast, Eric Ruelle, Anne Delahaie, Michel Quille, Bruno Savoye, Anne-Sylvie Delouvrier, Delphine Lida, Francois-Xavier Bourges, Alain Damais, Dominique Gailardot, C. G. A. De Jenlis
<b>Gambie</b>	Sariyang M. K. Jobarteh
<b>Géorgie</b>	Levan, Mikeladze, Giorgi Gomiashvili, Zurab Chapidze, Nikoloz Rtveliashvili
<b>Grèce</b>	Konstantinos Matzoukas, Ekaterini Fountoulaki, Petros Eleftheriadis, Theocharis Ioannou
<b>Guatemala</b>	Federico Urruela Prado, Fernando Sesenna Olivero, Sylvia Wohlers de Mieie, Ricardo Diaz-Duque
<b>Guinée</b>	Cyrille Conde
<b>Haïti</b>	Camille Leblanc, Rolande Doreney Dathis
<b>Hongrie</b>	László Gál, Tibor Tóth, Sándor Virág, Ákos Borai, Attila Zsigmond, Nagy Henriett, Andrea Igazi
<b>Inde</b>	Kamal Kumar, Jayant Umrankar, Neeraj Kumar, P. K. Choudhury, Deepa Krishan, Rakesh Sood
<b>Indonésie</b>	Sapartini S. Kuntjoro Jakti, Sadewo Joedo, Diar Nurbintoro, Lasro Simbolon
<b>Iran (République islamique d')</b>	Amir Hossein Zamaninia, Bahram Darvish Khade, Saeid Faryabi
<b>Irlande</b>	Bernadette Walsh, Mary Burke, Séan Hughes, Betty Walsh, Donacha O'Sullivan, Gerry Mccarrick
<b>Italie</b>	Vincenzo Manno, Umberto Leanza, Gioacchino Polimeni, Massimo Curcio, Luciano Galli, Roberto Bellelli, Luigi Sico, Umberto de Augustinis, Elisabetta Rosi, Giusto Sciacchitano, Gualtiero Michelini, Francesca Marcelli, Alfredo Nunzi, Giovanni Liguori, Castore Palmerini, Renato Ferraro, Giancarlo Olimbo, Isabella Menichini, Ennio di Francesco
<b>Jamahiriya arabe libyenne</b>	Said Abdulaati, Dhafer A. Almraidh, Mehdi S. Medjrbi, Faisal Elshaeri, Mohamed Aljlidi
<b>Japon</b>	Masayoshi Kamohra, Michiaki Ozaki, Kiyoshi Koinuma, Goro Aoki, Kuniko Ozaki, Hideaki Suzuki, Taisuke Kanayama, Keisuke Senta, Koji Kishima, Katsuhiro Hirokami, Katsunori Imai, Yuko Sano, Naoki Onishi, Seiichiro

	Takahashi, Nobuhiro Watanabe, Toshiaki Takahashi, Yoshiyuki Ishiwata, Tatsuo Ueda
<b>Jordanie</b>	Mohammed El-Hawamdeh, Mazen Armouti, Mohammed Abdullah Al Qutah, Leena Al-Hadid
<b>Koweït</b>	Faisal Al-Ghais, Hamed Saleh Al-Othman, Zakaria Al-Ansari, Jasem Al-Budaiwi
<b>Liban</b>	William Habib, Rafic Haddad, Georges Boustani, Caroline Ziadé
<b>Luxembourg</b>	Georges Santer, Martine Solovieff, Katja Kremer, Pierre Franck
<b>Madagascar</b>	Maurice Randrianame
<b>Mali</b>	Mohamed Maiga, Mahamane Alassane Maiga
<b>Malte</b>	Carmel A. Agius
<b>Maroc</b>	Abderrahim Benmoussa, Abdellatif Saadi
<b>Maurice</b>	Leung Ki Fun Sin Yan
<b>Mexique</b>	Olga Pellicier, Francisco Altamirano Trejo, Ulises Canchola Gutierrez, José Humberto Castro, Joel Hernández García, Sergio Olivar Moctezuma, Arturo Ruiz Martínez
<b>Mozambique</b>	Fernando Jorge Manhiça, Pedro Sinai Nhatitima, Zainadine Dalsuco, João Brito Cunha, Afonso Antunes, Lourenço Mavie
<b>Myanmar</b>	Sit Aye
<b>Namibie</b>	Lineekela J. Mboti, H. L. Awaseb, Simon M. Maruta
<b>Népal</b>	Kul Chandra Shrestha
<b>Nicaragua</b>	Alberto J. Altaqmirano Lacayo
<b>Niger</b>	Abdou Adamou
<b>Nigéria</b>	D. Adamu, A. Y. Shehu, Abba Mohammed, A. A. Ayoko
<b>Norvège</b>	Helga Hernes, Magnar Aukrust, Lars Melling, Birgit Vinnes, Fredrik Bøckman Finstad, Ellen-Sofie Terland, Gjemund Saether, Ola Rambjør Heide
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Joan Mosley
<b>Oman</b>	Ahmed Said Al-Hassani, Said Nasser Al-Siyabi
<b>Ouzbékistan</b>	Gulomjon Yuldashev, Lina Khachaturova
<b>Pakistan</b>	Shaukat Umer, Iffat Imran Gardezi
<b>Panama</b>	Mirna P. De Perez-Venero
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>	William Liebert
<b>Pays-Bas</b>	Jaap Ramaker, Marjorie Bonn, Jan Peek, Hans Bevers, Michiel Bierkens, Quirine van de Linde, Jaap Roording, Jim Bruinsma
<b>Pérou</b>	Gilbert Chauny De Porturas-Hoyle, Ruth Saif de Preperier, Raúl Loarte Ramos, Manuel Alvarez Espinal
<b>Philippines</b>	Victor G. Garcia III, Leo S. Magahum, Romeo M. Acop, Lucas V. Cauton, Mary Anne A. Padua, Nelia Sancho

<b>Pologne</b>	Janusz Rydzkowski, Michał Płachta, Mariusz Skowroński, Zdzisław Galicki, Beata Ziarkiewicz, Bożena Szczytowska, Przemysław Wyganowski
<b>Portugal</b>	Joã Rosa Lã, Euclides Dãmaso Simões, Carlos Pais, Vítor Chaves Des Almeida, António Folgado, Eduardo Lobo Rodrigues
<b>Qatar</b>	Ali Issa Elkholiafi, Salem Saqer Elmurikhi
<b>République arabe syrienne</b>	Jawdai Nabouti, Abboud Al- Sarraj, Jamal Satim, Abboud Al-Sarraj, Sobhi Salloum, Jamal Al-Satim
<b>République de Corée</b>	Chung Dal-ho, Yuh Jae-hong, Paek Kee-bong, Koo Hyun-mo, Lee Chul
<b>République tchèque</b>	Tomáš Buřil, Jan Kohout, Pavel Šturma
<b>Roumanie</b>	Adrian Vierita
<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	John Freeman, Richard Bradley, Mark Etherton, Peter Storr, Paul McKell, Peter Vallance, Neil Clowes, David Wilson, Graham Widdecombe, Michael Hallows, Doug Dalziel, Alison Dick, David Lusher, Robert Butlin
<b>Rwanda</b>	Busingye Johnston
<b>Saint-Siège</b>	Dominique Rézeau, Raffaella Manoni Zagaria
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	Jose António da Vera Cruz Bandeira
<b>Sénégal</b>	Mamadou Lamine Fofana
<b>Singapour</b>	Mathew Joseph, Boon Gin Tan, Kin Keong Chan
<b>Slovaquie</b>	Alojz Némethy, Oksana Tomová, Zuzana Chudá, Vladimír Kotulič, Pavol Slopovský, Denisa Ivanová, Jozef Szabó, Metod Špaček
<b>Slovénie</b>	Maja Prodan, Bruno Blazina, Bojan Bertonec, Peter Japelj, Klaudio Stroligo
<b>Soudan</b>	Adbel Ghaffar A. Hassan, Kureng Akuei Pac
<b>Sri Lanka</b>	C. S. Poolokasingha, S.A.D.S. Subasinghe
<b>Suède</b>	Örjan Landelius, Johanna Peyron, Susanne Karlsson, Erika Hemtke, Häkan Öberg
<b>Suisse</b>	Marianne von Grünigen, Urs Breiter, Anita Marfurt, Olivier Thormann, Lorenza Rossini, Charles Naudi, Stefano Toscano, Claude Mebes
<b>Tchad</b>	Algadi Atim Moussa
<b>Thaïlande</b>	Sorayouth Prompoj, Ruangsit Tankarnjananurak, Wanchai Roujanavong, Piyawat Niyomrerks, Morakot Sriswasdi
<b>Togo</b>	Joachim Bénivi Beni-Locco
<b>Tunisie</b>	Abdelaziz Chaabane, Amor Ben Mansour, Emma Lazoughli, Mohamed Gafsi, Nabil Ammar, Sabri Chaabani
<b>Turquie</b>	Yasar Yakis, Abdülkadir Kaya, A. Asim Arar, M. Aydin Özbay, Macide Erdener, Banu Okumus
<b>Ukraine</b>	Volodymr Ohrysko, Yevgen Strelakov, Rostyslaw Tronenko, Viktoria Kuvshynnykova

<b>Uruguay</b>	Jorge Tállice, Fructuoso Pittaluga-Fonseca, Gustavo Alvarez Goyoaga, Elena Fajardo
<b>Venezuela</b>	Fidel Garofalo, Kidder Salazar
<b>Yémen</b>	Hassan M. Makki, Abdul Qader Qahtan, Nageeb Ismail Ali
<b>Zambie</b>	J. C. Kasongo, Solomon Jere
<b>Zimbabwe</b>	Evelyn Kawonza, Dave C. Blake, Phelekezela Mphoko, P. J. Banda

#### **Entités représentées par des observateurs**

Palestine

#### **Services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

Commission économique pour l'Europe, Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

#### **Organes et instituts des Nations Unies composant le réseau des programmes des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

Institut supérieur des sciences criminelles

#### **Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

#### **Autres organisations intergouvernementales**

Centre international pour l'élaboration d'une politique migratoire, Commission européenne, Conseil de coopération douanière, Conseil de l'Europe, Conseil de l'Union européenne, Conseil des Ministres arabes de l'intérieur, Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, Office central européen de police criminelle, Ordre souverain militaire de Malte, Organisation de la Conférence islamique, Organisation internationale de police criminelle, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

#### **Organisations non gouvernementales**

##### *Statut consultatif général*

Conseil international des femmes, Fédération abolitionniste internationale, Global 2000, Soroptimist International, Zonta International

##### *Statut consultatif spécial*

Association internationale de droit pénal, Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille, Caritas Internationalis (Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale), Centre italien de solidarité, Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies, Conseil mondial des églises chrétiennes indépendantes, Conseil national des femmes allemandes – Union fédérale des femmes allemandes et des groupes féminins des diverses associations d'Allemagne, E.V., Défense des enfants – International, Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération japonaise des avocats, Fondation asiatique pour la prévention du crime, Institut d'études des femmes de la Méditerranée, International Alert, International Club for Peace Research ICRP, International Human Rights Law Group, Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques), Penal Reform International, Union internationale des magistrats

*Liste*

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, National Rifle Association of America/Institute for legislative Action, Sporting Shooters Association of Australia, Verification technology Information Centre

## Annexe II

### Liste des documents dont le Comité spécial était saisi à sa cinquième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou description</i>
A/AC.254/4/Rev.4	Projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée: texte révisé
A/AC.254/4/Add.1/Rev.2	Projet de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/4/Add.2/Rev.2	Projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/4/Add.3/Rev.3	Projet révisé de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
A/AC.254/5/Add.9	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/5/Add.10	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/5/Add.11	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/5/Add.12	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
A/AC.254/5/Add.13	Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
A/AC.254/17	Rapport du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa quatrième session, tenue à Vienne du 28 juin au 9 juillet 1999
A/AC.254/18	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux
A/AC.254/L.66	République arabe syrienne: observations sur le texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
A/AC.254/L.67	République arabe syrienne: amendements au projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- A/AC.254/L.68 Japon: rapport du Président du Séminaire international sur la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, tenu à Tokyo les 9 et 10 juin 1999
- A/AC.254/L.69 Pays-Bas: commentaires sur l'article 4 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.70 Pays-Bas: amendements au projet de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.71 Autriche et Italie: amendements au projet révisé de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.72 Australie, France et Suède: amendement à l'article 10 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.73 Koweït: observations au sujet de l'article 4 du projet révisé de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.74 États-Unis d'Amérique: amendement à l'article 4 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.75 Japon: amendements à l'article 10 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.76 Canada et États-Unis d'Amérique: amendement à l'article 4 du projet de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.77 France: amendement à l'article 4 du projet de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.78 Chine: commentaires et propositions concernant le projet de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.79 Chine: amendements aux articles 7 *ter* et 15 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.80 Ukraine: amendements à l'article 10 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.81 Pologne: amendements à l'article 19 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.82 Rapport du groupe informel chargé d'examiner diverses propositions relatives au paragraphe 9 a) de l'article 10 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.83 Rapport du groupe informel établi afin d'examiner les options 1 et 2 de l'article 4 *bis* du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- A/AC.254/L.84 États-Unis d'Amérique: amendements aux articles V et XVIII *bis* du projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.85 Projet de rapport du Comité spécial sur les travaux de sa cinquième session (4-15 octobre 1999)
- A/AC.254/L.85/Add.1 Projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux de la sixième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, qui doit se tenir à Vienne du 6 au 17 décembre 1999
- A/AC.254/L.85/Add.2 Rapport sur les consultations informelles concernant le projet de Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le projet révisé de Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants
- A/AC.254/L.85/Add.3 Articles 4, 4 *bis*, 7, 7 *ter*, 10, 10 *bis*, 14, 14 *bis*, 15-17, 17 *bis*, 18, 18 *bis*, 18 *ter* et 19 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.86 Japon: rapport du Président de la Session technique de Vienne sur le Protocole relatif aux armes à feu, tenue les 11 et 12 octobre 1999
- A/AC.254/L.87 États-Unis d'Amérique: modifications apportées à l'article 4 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.88 Finlande: amendement à l'article 19 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.89 Chine et Mexique: amendement à l'article 15 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.90 Argentine: amendements à l'article 7 *ter* du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.91 États-Unis d'Amérique: amendement à l'article 19 du texte révisé du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.92 Rapport du groupe informel réuni pour examiner les différents textes proposés pour le paragraphe 1 de l'article 15 du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.93 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: amendements à l'article X du projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/L.94 Japon: amendements au projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- 
- A/AC.254/L.95            Italie: amendements à l'article II du projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- A/AC.254/CRP.16/Add.1    Glossary of terms: articles 20 to 30 of the revised draft United Nations Convention against Transnational Organized Crime
- A/AC.254/CRP.20        Japan: Chairman's report on the International Seminar on Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms, held in Tokyo from 9 to 20 June 1999
- A/AC.254/CRP.21        Colombia: statutory provisions relating to articles 4 *bis* and 8 of the revised draft United Nations Convention against Transnational Organized Crime
- A/AC.254/CRP.22        Finland: paper on the revised draft Protocol against the Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms, Ammunition and Other Related Materials, Supplementary to the United Nations Convention against Transnational Organized Crime
-